



## SLOVENIE



Consulat de Slovénie  
28, rue Bois-le-Vent  
75016 Paris  
Tel : 01 44 96 50 60 / 71  
Fax : 01 45 24 67 05

**Tous les ressortissants des pays membres de l'Union Européenne \* peuvent circuler librement dans les autres pays de l'Union Européenne pendant 3 mois.**

### **1) \* Membres des pays de l'Union Européenne.**

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, République-Tchèque, Roumanie, Slovaquie, **Slovénie**, Suède.

Autres pays concernés : Islande, Liechtenstein, Norvège.

• **Vous pouvez voyager et séjourner jusqu'à 3 mois dans tous les pays de l'Union Européenne avec un passeport valide.**

**2) Les ressortissants des pays suivants** sont dispensés de visa, pour un séjour inférieur à 3 mois par semestre :

Albanie, Argentine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Corée-du-sud, Croatie, Equateur, Etats-Unis, Hong-Kong, Islande, Japon, Malaisie, Monaco, Nouvelle-Zélande, Roumanie, Saint-Marin, Singapour, Uruguay, Vatican.

• Vous devez être munis d'un **passeport valide au moins 6 mois.**

**IMPORTANT. Tout mineur doit impérativement, Soit être accompagné d'un de ses parents et figurer sur son passeport. Soit être en possession d'un document d'identité valide et d'une autorisation de sortie du territoire (délivrée par la mairie ou la préfecture du domicile, avec une preuve de l'autorité parentale).**

**Note : si un mineur voyage seul, il devra également avoir des preuves de la situation financière des parents ou de l'adulte légalement responsable, couvrant tous ses frais pendant son séjour.**

**Attention, pour des enfants de parents divorcés, certains pays exigent en plus de l'autorisation de sortie du territoire, une attestation du parent ne participant pas au voyage, certifiant qu'il est au courant de ce voyage, en précisant les dates et qu'il donne son accord. Joindre la photocopie de sa carte d'identité certifiée conforme à l'originale et signée par lui, et le livret de famille ou sa photocopie certifiée conforme à l'original.**

<http://www.dsachs.fr>

**Spécialisés dans l'obtention de visa depuis plus de 25 ans.**